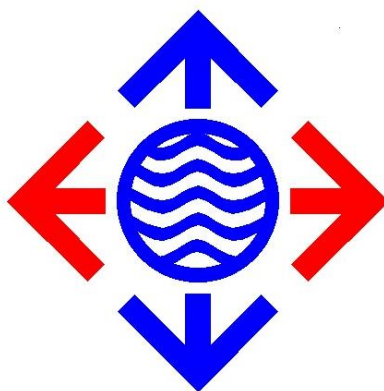


ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA  
MARTIGNY SUISSE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION  
2008/09



## Partenaires

Alpiq AG (anciennement Aar et Tessin SA d'Electricité)  
Bahnhofquai 12, CH-4601 Olten 50 %

EDF SA  
22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8<sup>e</sup> 50 %

## Organes de la société

### *Conseil d'administration*

Jörg Aeberhard, président, Olten,  
chef de l'unité production hydraulique,  
Groupe Alpiq

Jean-Yves Delacoux, vice-président, Corenc (F),  
directeur délégué, direction production ingénierie hydraulique,  
EDF SA

Olivier Delestrée, Orléans (F),  
directeur, direction production ingénierie, unité de services  
Ouest  
EDF SA

Marc Gaucher, Albertville (F),  
directeur de l'unité production Alpes,  
EDF SA

Philippe Gauderon, Grolley,  
chef infrastructure, membre de la direction des  
Chemins de fer fédéraux suisses CFF

Michaël Wider, Guin,  
chef de la division énergie Suisse, membre de la direction,  
Groupe Alpiq

*Les mandats des administrateurs expirent à la date de  
l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012.*

*Commissaires  
gouvernementaux*

Jean-Jacques Rey-Bellet, St-Maurice,  
a. conseiller d'État de la République et Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),  
ingénieur général des ponts et chaussées

*Secrétaire*

Olivier Dumas, Martigny,  
directeur d'Electricité d'Emosson SA, Martigny

*Organe de révision*

Ernst & Young SA, Zurich

---

*Gestion de la société*

Olivier Dumas, directeur  
Marc Howald, responsable administratif  
Serge Siniciali, chef d'exploitation, jusqu'au 31.10.2009  
Alain Sauthier, chef d'exploitation, dès le 1.11.2009  
Jean-Paul Soudant, délégué technique  
Alexandre Oberholzer, gestionnaire administratif, dès le 14.10.2009

---

Unités d'énergie

1 kWh	= 1 kilowattheure		= 3'600 kilojoules [kJ]
1 MWh	= 1 mégawattheure	= 1'000 kWh	= 3'600'000 kilojoules [kJ]
1 GWh	= 1 gigawattheure	= 1 million de kWh	= 3.6 térajoules [TJ]
1 TWh	= 1 térawattheure	= 1 milliard de kWh	= 3'600 térajoules [TJ]

Unités de puissance

1 kW	= 1 kilowatt	= 1'000 Watts [W]	= 1.36 cheval-vapeur [ch]
1 MW	= 1 mégawatt	= 1'000 kilowatts	= 1'360 chevaux-vapeur [ch]

Unité de tension

1 kV	= 1 kilovolt	= 1'000 Volts [V]
------	--------------	-------------------

# L'exercice 2008/09 en bref

## Exploitation

Exercice		2007/08 12 mois	2008/09 15 mois
<b>Apports totaux captés</b>	hm <sup>3</sup>	<b>362.4</b>	<b>383.5</b>
Production livrée aux partenaires	GWh	781.9	1'069.3
Energie de restitution aux usines de l'Arve *)	GWh		27.2
<b>Production totale</b>	<b>GWh</b>	<b>781.9</b>	<b>1'096.5</b>
<b>Situation au</b>		<b>31.12.2008</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Remplissage des retenues</b>			
Retenue d'Emosson	%	61.7	57.5
Retenue de Vieux-Emosson	%	1.2	3.6
<b>Avoirs des partenaires au 31.12.2009</b> (respectivement 31.12.2008)	<b>GWh</b>	<b>315.9</b>	<b>293.1</b>

1 hm<sup>3</sup> = 1 million de m<sup>3</sup>

1 GWh = 1 million de kWh

\*) les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Au préalable une indemnisation financière était convenue.

## Finances

Exercice		2007/08 12 mois	2008/09 15 mois
<b>Frais annuels à la charge des partenaires</b>	<b>MCHF</b>	<b>37.2</b>	<b>48.8</b>
<b>Situation au</b>		<b>30.09.2008</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>MCHF</b>	<b>424.4</b>	<b>411.9</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>MCHF</b>	<b>7.2</b>	<b>6.7</b>
<b>Capital-actions</b>	<b>MCHF</b>	<b>140.0</b>	<b>140.0</b>
<b>Fonds étrangers à long terme</b>	<b>MCHF</b>	<b>262.0</b>	<b>242.0</b>
<b>Fonds étrangers à court terme</b>	<b>MCHF</b>	<b>29.6</b>	<b>36.6</b>

1 MCHF = 1 million de francs suisses

# Rapport du conseil d'administration

à la 55<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2010

## Généralités

L'exercice 2008/09 est le 32<sup>e</sup> après la clôture du compte de construction. Il présente la particularité de s'étendre sur 15 mois.

L'exploitation de l'aménagement s'est bien déroulée et aucune perte d'eau n'est à déplorer malgré une indisponibilité du groupe 3 de Vallorcine pour une durée de quelque 5 mois. L'exercice est caractérisé par des apports très contrastés selon les bassins et le niveau d'accumulation est très bas à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre.

Les taux de disponibilité globale et d'indisponibilité sur incident ont été fortement affectés par le dommage survenu à Vallorcine sur le groupe 3 et les travaux

réalisés en galerie de Ravoire.

La certification ISO 9001:2008 du système de management de la société a été renouvelée pour trois ans. Le système mis en place continue d'apporter des améliorations concrètes des processus d'activités. De même, la certification TÜV SÜD selon les critères d'évaluation applicables de production EE (version 10/08) a été reconduite.

Le conseil d'administration remercie particulièrement le personnel mis à disposition de la société par les partenaires, Alpiq AG à Olten et EDF SA à Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

## Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

Avec 347.4 hm<sup>3</sup> captés à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, l'exercice est caractérisé par des apports forts contrastés selon les bassins par rapport aux moyennes décennales. Avec 102.6 hm<sup>3</sup>, le collecteur Sud atteint la deuxième valeur la plus haute connue, alors que le bassin d'Emosson (CFF+Emosson) présente la deuxième valeur la plus basse connue (36.8 hm<sup>3</sup>). On relève par exemple que la plupart des prises d'eau du glacier du Tour ne sont pas parvenues à entonner tous les débits disponibles cette année.

Le niveau d'accumulation est très bas à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre, avec une variation de stock de -33.2 hm<sup>3</sup> correspondant à près de 113 GWh. Cette situation résulte d'un maintien à niveau très bas de la retenue d'avril à mi-mai pour des travaux de reconnaissance nécessaires au projet de Nant de Drance et pour un essai de visite des grilles de la prise d'eau d'Emosson.

L'exploitation des installations a été marquée par un incident sur le groupe 3 de Vallorcine (voir ci-après). Cet incident, bien qu'il ait mobilisé de nombreuses ressources internes et externes, n'a cependant eu qu'un impact très limité sur la production, étant donné que les apports du collecteur Est ont pu être intégralement turbinés avec le groupe 1, respectivement pompés au moyen du groupe 2.

La production durant l'année hydraulique s'élève à 883.5 GWh. Elle est supérieure de 4.7% à la moyenne décennale. Cependant, les avoirs d'Alpiq dans la retenue sont inférieurs de 102.9 GWh par rapport à l'exercice précédent, soit à fin septembre 2009, alors que ceux des CFF enregistraient une baisse de 10.1 GWh. La production sur 15 mois se monte, quant à elle, à 1'096.5 GWh.

## Etudes et travaux

Le 9 avril 2009, lors d'un essai de requalification d'un robinet sphérique de la centrale de Vallorcine, un court-circuit a entraîné la chute de tension des batteries des services auxiliaires, puis engendré un grave défaut sur le contrôle-commande du groupe 3. L'alternateur a fonctionné alors en moteur asynchrone sur deux phases provoquant un début d'incendie par échauffement du rotor.

Les bobines rotor ont subi une réfection totale et le stator de réserve a été monté. Cet élément de rechange a permis de limiter à 5 mois environ la durée de l'indisponibilité. Le renouvellement du bobinage du stator endommagé ne sera réalisé qu'en 2010.

Une étude a permis de comparer deux méthodes de confortement du puits blindé de Belleplace : le tubage et la construction

## Aperçu financier

L'exercice 2008/09 se caractérise par un changement de période d'exercice social, qui évolue de l'année hydraulique vers l'année civile. Cette décision intervient principalement en raison d'impératifs de consolidation pour les maisons mères. Cette modification implique un report de la date de clôture du 30 septembre au 31 décembre 2009, ou, en d'autres termes, un rallongement de l'exercice sur une période de 15 mois. Ainsi, un comparatif avec l'exercice précédent ne peut être effectué.

Les frais annuels à charge des partenaires s'élèvent à kCHF 48'775. Ce montant couvre également les charges de régulation du réseau pour les services-système généraux imputées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux centrales d'une puissance de plus de 50 MW.

Le poste « autres produits d'exploitation » comporte un montant de kCHF 1'116 d'indemnisation d'assurance aux charges engendrées par le sinistre du groupe 3 de Vallorcine.

Le poste « matériel et prestations de tiers » est grevé d'une charge de kCHF 1'689 consécutive au sinistre cité ci-dessus.

d'une galerie supplémentaire de drainage d'une part, la pose de tirants et de clapets d'autre part. Cette dernière solution a été retenue et une première phase de mise en œuvre se déroulera en 2010.

La conduite automatique des installations CAI a été adaptée pour la fourniture d'énergie de réglage secondaire au gestionnaire de réseau swissgrid. Deux groupes de Vallorcine et deux groupes de la Bâtiaz peuvent ainsi fournir une puissance de réglage de 164±80 MW.

Une étude est menée pour améliorer le rendement des turbines de Vallorcine.

Dans le cadre du chantier de Nant de Drance, la coordination avec l'exploitation d'Emosson et une surveillance renforcée du barrage ont été mises en place.

Le poste « restitutions aux usines existantes » est influencé par un changement de traitement des obligations de restitution aux usines EDF de l'Arve. Depuis juin 2009, la méthode d'indemnisation financière est substituée par une livraison d'énergie.

Les produits hors exploitation incluent en particulier le revenu global net de kCHF 472 sur l'aliénation d'un bien immobilier et la cession, y compris du terrain, du poste de couplage sis à la centrale de La Bâtiaz.

La dernière convention d'imposition valable en Valais a expiré au 31 décembre 2005. La charge suisse pour l'impôt sur le bénéfice se base sur un résultat théorique qui correspond à cette dernière convention d'imposition.

Des négociations sont en cours avec le service cantonal des contributions pour définir un nouveau modèle d'imposition des sociétés de partenaires.

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale française.

## Contexte général et perspectives

Suite à la modification de l'article 31b, al. 2 de l'ordonnance du 12 décembre 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), la société nationale du réseau de transport facture individuellement aux exploitants des centrales électriques d'une puissance supérieure ou égale à 50 MW, proportionnellement à leur part de production d'énergie brute, la part des coûts des services-système qui ne peut pas être couverte par le tarif de 0,4 cts/ kWh à la charge du consommateur. Cette mesure, prévue pour les années 2009 à 2013, a engendré pour l'année 2009, une charge additionnelle de 0.86 cts/kWh pour les centrales dépassant ce seuil de puissance. Electricité d'Emosson SA a déposé un recours auprès du Tribunal Fédéral administratif à Berne contre cette décision de répercussion des charges prise par l'EICOM.

Le contre-projet indirect à l'initiative de la Fédération suisse de pêche, intitulée «Eaux Vivantes» a permis de définir un compromis. Les droits des propriétaires d'aménagements hydrauliques sont en substance préservés. La mise en œuvre des obligations est intégralement indemnisée. Le financement s'opère par imputation d'une charge de 0,1 cts/kWh au réseau de transport HT. En compensation de contraintes supplémentaires favorables à la protection d'eaux piscicoles, une certaine flexibilité sur

les dispositions propres aux dotations a été apportée.

La Fédération suisse de pêche a annoncé le retrait de son initiative car ses préoccupations majeures ont été prises en compte.

Les discussions se poursuivent avec l'Office fédéral de l'énergie OFEN quant à la mise en œuvre des mesures d'assainissement des cours d'eau à l'aval de nos installations de captage.

Une étude visant à déterminer les débits biologiques sur l'ensemble des cours d'eau français devra également être conduite.

Les Chambres fédérales suisses ont délibéré sur un ajustement tarifaire du taux de la redevance hydraulique en deux étapes. Durant une première phase, qui débiterait en 2011, le taux maximal actuel de 80 CHF/kW<sub>th</sub> serait rehaussé à 100 CHF/kW<sub>th</sub> et dès 2015, serait porté à 110 CHF/kW<sub>th</sub>. Le Parlement a l'intention de réexaminer ce taux en 2020. Il renonce en revanche à l'introduction d'une taxe supplémentaire de stockage pour les retenues. Une décision définitive du Parlement devrait prochainement être prise.

## Organisation

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 20 mars 2009 à Paris, les points statutaires ont été traités.

M. Herbert Niklaus, membre du conseil d'administration depuis 2005 et M. Jon Riatsch, membre du conseil d'administration depuis 2006 se sont retirés dudit conseil lors de l'assemblée générale ordinaire 2009.

Le partenaire Atel, devenu depuis lors Alpiq AG, a désigné M. Michael Wider, chef de la division énergie Suisse, et M. Philippe Gauderon, chef de l'infrastructure auprès des Chemins de fer fédéraux suisses, pour les remplacer en qualité d'administrateurs.

L'assemblée générale a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Zurich pour l'exercice 2008/09.

Lors de la réunion constitutive faisant suite à l'assemblée générale susnommée, le conseil d'administration a désigné M. Jörg Aeberhard président, M. Jean-Yves Delacoux vice-président et M. Olivier Dumas secrétaire de la société.

Le mandat de mise à disposition par EDF du chef d'exploitation M. Serge Siniciali s'est achevé au 31 octobre 2009. M. Alain Sauthier a été engagé pour le remplacer dès le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

J. Aeberhard

Martigny, le 23 avril 2010



## Compte de résultat

	Note	2007/08 (12 mois) CHF	2008/09 (15 mois) CHF
Frais annuels à charge des partenaires	1	37'229'631	48'774'537
Autres produits d'exploitation		168'615	1'365'198
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>37'398'246</b>	<b>50'139'735</b>
Matériel et prestations de tiers		-6'924'874	-10'454'420
Amortissements	8	-12'082'534	-15'209'751
Autres charges d'exploitation		-1'204'888	-1'360'251
Redevances	2	-4'232'041	-8'412'987
Restitutions aux usines existantes	3	-1'533'598	-744'066
Impôts sur le capital et divers	4	-2'595'777	-3'333'887
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-28'573'712</b>	<b>-39'515'362</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>8'824'534</b>	<b>10'624'373</b>
Produits financiers	5	276'426	267'480
Charges financières	6	-8'158'520	-9'800'002
<b>Résultat ordinaire</b>		<b>942'440</b>	<b>1'091'851</b>
Produits hors exploitation	7	358'323	527'924
Charges hors exploitation	7	-76'203	-181'262
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>1'224'560</b>	<b>1'438'513</b>
Impôts sur le bénéfice	4	-1'224'560	-1'438'513
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

## Bilan

<b>Actif</b>	Note	<b>30.09.2008</b> CHF	<b>31.12.2009</b> CHF
Installations d'exploitation		417'367'114	404'364'630
Ouvrages en construction		3'712'680	4'753'591
Terrains et immeubles non concédés		2'776'385	2'298'675
Outillage, véhicules, mobilier, projets et études		551'181	511'471
<b>Actif immobilisé</b>	8	<b>424'407'360</b>	<b>411'928'367</b>
Créances pour livraisons et prestations de services	9	607'174	490'421
Autres créances	10	691'834	423'215
Comptes de régularisation actifs	11	3'884'770	3'817'876
Liquidités		2'536'520	1'763'921
<b>Actif circulant</b>		<b>7'720'298</b>	<b>6'495'433</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>432'127'658</b>	<b>418'423'800</b>
<b>Passif</b>	Note	<b>30.09.2008</b> CHF	<b>31.12.2009</b> CHF
Capital-actions	12	140'000'000	140'000'000
<b>Fonds propres</b>	12	<b>140'000'000</b>	<b>140'000'000</b>
Emprunts par obligations	13	130'000'000	130'000'000
Prêts passifs	14	132'000'000	112'000'000
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>262'000'000</b>	<b>242'000'000</b>
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	15	4'148'710	1'337'207
Dettes financières à court terme	16	12'000'000	22'600'000
Autres dettes à court terme	17	1'403'389	528'319
Comptes de régularisation passifs	18	12'575'559	11'958'274
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>30'127'658</b>	<b>36'423'800</b>
<b>Total du passif</b>		<b>432'127'658</b>	<b>418'423'800</b>

## Tableau de financement

<b>Mouvements financiers</b>	<b>2007/08</b> (12 mois) <b>CHF</b>	<b>2008/09</b> (15 mois) <b>CHF</b>
Bénéfice de l'exercice	-	-
Amortissements	12'082'534	15'209'751
Bénéfices provenant de la vente d'immobilisations corporelles	0	-471'636
Autres postes sans influence sur les liquidités	204'921	433'375
<b>Cashflow</b>	<b>12'287'455</b>	<b>15'171'490</b>
Variation créances pour livraisons et prestations de services	-574'271	116'753
Variation autres créances et comptes de régularisation actifs	-199'581	-97'861
Variation dettes résultant d'achats et de prestations de services	1'555'794	-1'689'135
Variation autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	-812'149	-2'614'724
<b>Mouvement financier provenant de l'exploitation</b>	<b>12'257'248</b>	<b>10'886'523</b>
Versements en immobilisations corporelles	-4'002'979	-5'209'122
Paiements de désinvestissements d'immobilisations corporelles	2'323	2'950'000
<b>Mouvement financier provenant des investissements</b>	<b>-4'000'656</b>	<b>-2'259'122</b>
Augmentation d'engagements financiers	46'000'000	28'500'000
Diminution d'engagements financiers	-54'000'000	-37'900'000
<b>Mouvement financier provenant des opérations financières</b>	<b>-8'000'000</b>	<b>-9'400'000</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>256'592</b>	<b>-772'599</b>
<b>Justification</b>		
Solde initial des liquidités et titres	2'279'928	2'536'520
Solde final des liquidités et titres	2'536'520	1'763'921
<b>Variation des liquidités</b>	<b>256'592</b>	<b>-772'599</b>

## Tableau des fonds propres

<b>CHF</b>	Capital- actions	Réserve générale	Résultat conventionnel	<b>Totaux fonds propres</b>
Effectif au 30.09.2007	140'000'000	-	-	<b>140'000'000</b>
Bénéfice de l'exercice 2007/08			-	-
<b>Effectif au 30.09.2008</b>	<b>140'000'000</b>	-	-	<b>140'000'000</b>
Bénéfice de l'exercice 2008/09			-	-
<b>Effectif au 31.12.2009</b>	<b>140'000'000</b>	-	-	<b>140'000'000</b>

## Annexe

### Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur les sociétés anonymes et selon les normes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus. Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art. 663b du CO (Annexe).

La présentation et la ventilation des éléments du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement, ainsi que des annexes ont été adaptés aux règles Swiss GAAP RPC remaniées au 1er janvier 2009.

Ces états financiers annuels présentés selon les règles Swiss GAAP RPC correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

### Principes d'évaluation

#### *Actif immobilisé*

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan au prix d'acquisition ou de construction, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique et technique estimées ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes:

- retenues d'accumulation, galeries d'amenée	80 ans
- installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
- installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
- terrains (concedés)	80 ans
- terrains (non concedés)	en cas de perte de valeur
- bâtiments	50 - 80 ans
- installations de mesure, véhicules	5 - 10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

#### **Dépréciation d'actifs**

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

## ***Actif circulant***

### **Créances**

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

### **Liquidités**

Les liquidités et titres comprennent les soldes en caisse ainsi que les avoirs bancaires et en compte de chèques postaux. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

## ***Fonds étrangers***

### **Dettes**

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

## ***Opérations hors bilan***

### **Instruments financiers dérivés**

Electricité d'Emosson SA est exposée à des risques liés au taux d'intérêts. En cas de besoin, ces risques sont couverts par des opérations sur produits dérivés. Celles-ci sont effectuées conformément aux normes sur la politique de couverture en vigueur. Les profits et pertes sur les opérations de couverture sont comptabilisés de la même manière que les opérations de base.

### **Engagements conditionnels**

Les engagements éventuels ou existants pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est toujours publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

### ***Transactions avec des parties liées de la société***

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société:

- les transactions avec les actionnaires de la société,
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire,
- les autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 12 sont considérées comme des actionnaires.

## 1 Frais annuels à charge des partenaires

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel.

## 2 Redevances

	2007/08 (12 mois)	2008/09 (15 mois)
Redevances hydrauliques	4'232'041	4'873'694
Contribution réglementaire aux services-système généraux (SDL)	-	3'539'293
<b>Total</b>	<b>4'232'041</b>	<b>8'412'987</b>

Les redevances en Suisse se composent de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques en faveur du canton du Valais et des droits d'eau en faveur du canton et des communes concédantes, ainsi que des fournitures d'énergie gratuite et à prix réduit en faveur des communes concédantes.

Les redevances en France se composent de la redevance proportionnelle et de l'énergie réservée.

Depuis janvier 2009, les charges pour les services système généraux (réglage réseau national HT) sont facturées par swissgrid SA.

## 3 Restitutions aux usines existantes

Il s'agit de la compensation financière pour les pertes de production subies par les centrales hydroélectriques à l'aval des captages d'Émosson, suite aux dérivations d'eaux concédées antérieurement.

## 4 Impôts, taxes

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital, le revenu et sur les bien-fonds en Valais.

Les impôts français comprennent l'impôt sur les sociétés (imposition forfaitaire annuelle, IFA), les taxes professionnelles, foncières et diverses autres taxes.

	2007/08 (12 mois)	2008/09 (15 mois)
Impôts sur le capital et divers	2'595'777	3'333'887
Impôts sur le bénéfice	1'224'560	1'438'513
<b>Total</b>	<b>3'820'337</b>	<b>4'772'400</b>

## 5 Produits financiers (CHF)

	2007/08 (12 mois)	2008/09 (15 mois)
Intérêts actifs	97'281	29'448
Autres produits financiers	179'145	238'032
<b>Total</b>	<b>276'426</b>	<b>267'480</b>

## 6 Charges financières (CHF)

Les intérêts sur obligations contiennent les intérêts payés pour les emprunts courants et pour les emprunts remboursés entre-temps. A la clôture des exercices respectifs, les emprunts remboursables dans les 12 mois figurent sous «dettes financières à court terme».

	2007/08 (12 mois)	2008/09 (15 mois)
Intérêts sur obligations	2'925'000	3'656'250
Intérêts sur prêts	4'716'443	5'511'557
Amortissement frais de financement	338'700	433'375
Autres charges financières	178'377	198'820
<b>Total</b>	<b>8'158'520</b>	<b>9'800'002</b>

## 7 Produits et charges hors exploitation

Ces postes englobent les produits et les charges des immeubles et terrains concédés et non concédés, ainsi que les produits et charges concernant les exercices antérieurs.

## 8 Actif immobilisé (CHF)

	Installations d'exploitation	Ouvrages en construction	Terrains et immeubles non concédés	Outillage, véhicules, mobilier, projets et études	Total
CHF					
Coûts de construction 30.09.2008	770'673'005	3'712'680	6'907'558	883'627	782'176'870
Investissements		5'209'122			5'209'122
Sorties	-10'118'786		-489'596	-32'027	-10'640'409
Reports	3'864'865	-4'168'211	192'093	111'253	-
<b>Coûts de construction 31.12.2009</b>	<b>764'419'084</b>	<b>4'753'591</b>	<b>6'610'055</b>	<b>962'853</b>	<b>776'745'583</b>
Amortissements cumulés 30.09.2008	353'305'890	-	4'131'173	332'447	357'769'510
Amortissements	14'830'024		228'764	150'963	15'209'751
Sorties	-8'081'462		-48'556	-32'027	-8'162'045
<b>Amortissements cumulés 31.12.2009</b>	<b>360'054'452</b>	<b>-</b>	<b>4'311'381</b>	<b>451'383</b>	<b>364'817'216</b>
Valeur au bilan 30.09.2008	417'367'115	3'712'680	2'776'385	551'180	424'407'360
<b>Valeur au bilan 31.12.2009</b>	<b>404'364'632</b>	<b>4'753'591</b> <sup>1)</sup>	<b>2'298'674</b>	<b>511'470</b>	<b>411'928'367</b>

<sup>1)</sup> dont CHF 1'467'819 d'avances (année précédente: CHF 1'641'790)

CHF	30.09.2008	31.12.2009
Valeurs d'assurance incendie des installations et bâtiments	217'730'000	219'727'000

## Détails des coûts de construction des installations concédées (CHF)

	30.09.2008	31.12.2009
Barrage	188'309'129	188'309'129
Adductions	181'961'160	183'224'860
Chutes supérieures	68'916'532	68'916'532
Centrale de Vallorcine	76'310'600	76'563'548
Chute inférieure	147'505'897	145'166'828
Transport d'énergie	5'431'500	-
Autres investissements	102'238'187	102'238'187
<b>Total</b>	<b>770'673'005</b>	<b>764'419'084</b>

## 9 Créances pour livraisons et prestations de services (CHF)

	30.09.2008	31.12.2009
Parties liées de la société	606'620	464'537
Tiers	554	25'884
<b>Total</b>	<b>607'174</b>	<b>490'421</b>

## 10 Autres créances (CHF)

	30.09.2008	31.12.2009
Impôt anticipé	20	19
Avances sur impôts	270'000	270'000
Avances sur redevances	60'000	-
Autres créances tiers	361'814	153'196
<b>Total</b>	<b>691'834</b>	<b>423'215</b>

## 11 Comptes de régularisation actifs (CHF)

Les comptes de régularisation comprennent aussi les frais de financement, qui sont amortis par les comptes de charge financière sur la durée minimale des emprunts.

	30.09.2008	31.12.2009
Frais de financement	3'108'400	2'675'025
Impôts année prochaine	640'448	-
Ecritures de bouclage diverses	135'793	1'142'845
Balance d'escompte net	129	6
<b>Total</b>	<b>3'884'770</b>	<b>3'817'876</b>

## 12 Capital-actions

Le capital-actions se compose de 2'800 actions nominatives de CHF 50'000 chacune, entièrement libéré. Il est détenu par:

Alpiq AG (anciennement Aar et Tessin S.A. d'Electricité), Olten (CH)	50.0%
EDF SA, Paris (F)	50.0%



### 13 Emprunts par obligations (CHF)

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	30.09.2008	31.12.2009
Obligations à taux fixe	2005 - 2017	26.10.2017	2.25%	130'000'000	130'000'000
<b>Total</b>				<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale: 2.25% 2.25%

### 14 Prêts passifs (CHF)

	30.09.2008	31.12.2009
Durée résiduelle entre 1 et 5 ans	50'000'000	45'000'000
Durée résiduelle supérieure à 5 ans	82'000'000	67'000'000
<b>Total</b>	<b>132'000'000</b>	<b>112'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale: 3.11% 3.30%

Les prêts passifs comprennent les bons de caisse suivants:

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	30.09.2008	31.12.2009
Bon de caisse à taux fixe	2001 - 2011	21.03.2011	4.50%	30'000'000	30'000'000
Bon de caisse à taux fixe	2006 - 2016	01.11.2016	2.875%	42'000'000	42'000'000
<b>Total</b>				<b>72'000'000</b>	<b>72'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale: 3.55% 3.55%

Les prêts passifs ayant une durée résiduelle < 12 mois sont portés au bilan dans le poste «Dettes financières à court terme».

### 15 Dettes résultant d'achats et de prestations de services (CHF)

	30.09.2008	31.12.2009
Parties liées de la société	3'190'006	779'336
Tiers	958'704	557'871
<b>Total</b>	<b>4'148'710</b>	<b>1'337'207</b>

### 16 Dettes financières à court terme (CHF)

	30.09.2008	31.12.2009
Parties liées de la société	2'000'000	2'600'000
Tiers	10'000'000	20'000'000
<b>Total</b>	<b>12'000'000</b>	<b>22'600'000</b>

## 17 Autres dettes à court terme (CHF)

	30.09.2008	31.12.2009
TVA	275'694	528'041
Impôts	1'060'716	-
Divers	66'979	278
<b>Total</b>	<b>1'403'389</b>	<b>528'319</b>

*dont:*

	30.09.2008	31.12.2009
Parties liées de la société	-	-
Tiers	1'403'389	528'319
<b>Total</b>	<b>1'403'389</b>	<b>528'319</b>

## 18 Comptes de régularisation passifs (CHF)

	30.09.2008	31.12.2009
Intérêts sur emprunts et prêts	5'417'076	2'422'986
Redevances	4'599'025	4'921'344
Impôts	1'656'431	1'910'310
Ecritures de bouclage diverses	903'027	2'703'634
<b>Total</b>	<b>12'575'559</b>	<b>11'958'274</b>

## 19 Instruments financiers dérivés (CHF)

A la clôture de l'exercice, aucune opération n'était ouverte.

## 20 Transactions avec des parties liées de la société (CHF)

*Prestations reçues*

	30.09.2008	31.12.2009
Mise à disposition de personnel	4'026'092	4'878'745
Livraisons et prestations pour investissements	291'564	464'014
Livraisons et prestations diverses	1'901'970	1'436'621
Intérêts pour financement à court terme	70'931	362'797
<b>Total livraisons et prestations de services de parties liées</b>	<b>6'290'557</b>	<b>7'142'177</b>

*Prestations fournies*

	30.09.2008	31.12.2009
Fournitures d'énergie contre remboursement des frais annuels	37'229'632	48'774'537
Livraisons et prestations diverses	12'136	70'366
Intérêts actifs	13'944	3'332
<b>Total livraisons et prestations de services pour parties liées</b>	<b>37'255'712</b>	<b>48'848'235</b>

## **21 Evaluation des risques selon CO art. 663b**

Le Conseil d'administration a mandaté la direction pour effectuer une évaluation des risques. Le règlement d'organisation a été adapté en ce sens. Les principes de gestion de risques ont été définis dans un concept qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 14 octobre 2009. Ce concept définit les principes de recueil systématique des risques, de l'évaluation des risques et des priorités, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

L'évaluation systématique des risques et l'analyse des priorités ont donné lieu à l'établissement d'une matrice (cartographie) de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés ont été examinées et adoptées. Un rapport périodique de gestion de risques au Conseil d'administration a été créé. D'éventuels incidents sont immédiatement signalés.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude circonstanciée.

## **22 Engagements conditionnels (CHF)**

Les redevances (voir note 2) contiennent les contributions réglementaires (coût des services-système généraux) à la société nationale de réseau swissgrid SA. Les charges comptabilisées sont basées sur un décompte provisoire de swissgrid SA. Les éventuelles plus- ou moins-values seront enregistrées au cours de l'exercice suivant.

Un recours déposé par Electricité d'Emosson SA auprès du Tribunal Fédéral Administratif à Berne est encore ouvert. De ce fait, les versements à swissgrid SA ont été effectués sous réserve.

## **23 Indications supplémentaires**

Il n'existe pas d'autres indications obligatoires au sens de l'art. 663b du CO ou des Swiss GAAP RPC.

A l'Assemblée générale  
d'Electricité d'Emosson SA, Martigny

Zurich, le 23 Avril 2010

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des fonds propres, le tableau de financement et l'annexe (pages 10 à 20) pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2009.

### *Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Alessandro Miolo  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Christian Bieri  
Expert-réviseur agréé